

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2021-25

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 juin 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un le quatorze juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 14

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 14 janvier 2021

Présents : Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, M. Bruno BOURY.

Excusé : M. Sylvain BELFIS (ayant donné procuration à M Gary Leroux).

Secrétaire de séance : Mme Florence Pirat

BUDGET GENERAL 2021 - DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget général 2021 de la commune de Malafretaz ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une décision de virement de crédit a été prise le 28 mai 2021 sous le numéro 01.21 en raison d'une dépense exceptionnelle concernant la résiliation par anticipation du contrat de location et du contrat de maintenance du copieur du secrétariat.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la la délibération modificative n°2 ci-jointe correspondant à la décision de virement de crédit n°01.21.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise la délibération modificative n°2 du Budget Général 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gary LEROUX,



Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 24 JUIN 2021

Publiée le

25 JUIN 2021

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20210614-2021-25-BF
Date de télétransmission : 24/06/2021
Date de réception préfecture : 24/06/2021